



TERMES ET CONDITIONS

EMISSION DE BONS SOCIAL COVID-19

EMETTEUR : ETAT DU NIGER

TERMES ET CONDITIONS

BONS SOCIAL COVID-19 - ETAT DU NIGER

Dénomination de l'émission	Code ISIN-BAT COVID-AOUT 2020
Nature des titres	Bons Assimilables du Trésor de maturité initiale 91 jours.
But de l'émission	La présente émission de Bons Assimilables du Trésor dénommé « BONS COVID-19 » vise à permettre à l'émetteur de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales dans le but de couvrir les décalages de Trésorerie créés par la lutte contre la pandémie causée par COVID-19 et ses conséquences. Elle concerne l'ensemble des Etats de la zone UEMOA confrontés à cette situation et en émettant le souhait. Elle cible principalement les investisseurs socialement responsables mais également les entreprises ou individus souhaitant soutenir utilement les Etats de la zone. Elle est ouverte aux investisseurs de l'espace UEMOA et HORS UEMOA. Le programme de titres sociaux des Etats de l'UEMOA s'inspire des principes gouvernant ces émissions publiées en juin 2017 par l'International Capital Markets Association (ICMA). Ici le programme repose sur trois composantes : • Utilisation des recettes (fonds levés), • Processus de sélection et d'évaluation des projets, • Gestion des recettes (informations)
Emetteur	L'Etat du Niger, à travers le Trésor public sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Procédure d'émission	Adjudication ouverte
Montant mis en adjudication	100 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	1 000 000 FCFA

TERMES ET CONDITIONS

BONS SOCIAL COVID-19 - ETAT DU NIGER

Maturité	91 jours
Echéance	11/08/2020
Taux	Les soumissions sont faites à taux multiples. et inférieur ou égal à 3,75%
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance Cette émission de BAT est conçue comme étant un pont pour les ETATS en attendant la rentrée des fonds attendus dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19. Le plan de trésorerie des Etats pour rembourser de cette dette est alimentée par les engagements des partenaires techniques financiers des ETATS
Païement des intérêts	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.
Sûreté des remboursements	Les Bons Assimilables du Trésor sont émis par le Trésor Public du Niger et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA à partir de 9h 00mn le jour de l'émission le mardi 12 mai 2020
Date et heure limite de dépôt des offres	Le jour de l'émission de 9H à 10H30 heures 00 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Le jour de l'émission dès fermeture de l'émission.
Date de valeur des titres	13/05/2020

TERMES ET CONDITIONS

BONS SOCIAL COVID-19 - ETAT DU NIGER

Modalités de souscription des titres

L'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont :

- Les établissements de crédit ;
- Les organismes financiers régionaux ;
- Les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;

Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés.

Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les Bons Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans **les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire** et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

Particulièrement les Bons dénommés «BONS COVID - 19 » bénéficient, en sus et des guichets classiques de la BCEAO, de l'accès exclusive à un guichet spécial COVID 19 (voir AVIS N° 006-04-2020 relatif à l'émission de bons du trésor, dénommés « BONS COVID-19 » par les Etats membres et leur refinancement sur un guichet spécial à trois mois de la BCEAO)

Fiscalité des titres

Les revenus perçus sur Bons Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant au Niger

Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.

TERMES ET CONDITIONS

BONS SOCIAL COVID-19 - ETAT DU NIGER

Rachat ou échange de titres

L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché.

Tableaux d'amortissement indicatifs des BAT (en FCFA)

BAT 91 jours Taux d'intérêt Précomptés

Echéances	Encours en début de période	Intérêts	Amortissement	Encours en fin de période
13/05/2020	1 000 000	Intérêts Précomptés	0	1 000 000
11/08/2020	1 000 000	0	1 000 000	0
Total		Intérêts Précomptés	1 000 000	

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRE

NIGER

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Téléphone : (229) 31-24 66 – 31 37 82

Télex : 5211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P. 356

Téléphone : (226) 25306015/ (226) 25490500 Télex :

BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 25 31 01 22

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601

Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Télex : BCEAO 2574 MJ

Téléfax : (223) 222 47 86

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

B.P. 487

Téléphone : (227) 72 33 30/ 40

Télex : BCEAO 5218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du Général de Gaulle x Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Télex : 21839 BCEAO SG

Téléfax : (221) 823 57 57

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73

Télex : 289 BCGB1

Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES

Adresse : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57

Tél. : (221) 33 889 46 34

E-mail : adjudications@umoaatitres.org